N° 22. Vendredi 26 Janvier 1849. 20me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
» la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, JEUDI 25 JANVIER.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés ayant droit à cette distribution, le 2me volume de *La Colère* (*Sept Péchés Capitaux*) par Eugène Sue.

Revue Politique.

Le parlement de Francfort continue la discussion du § 1 *a* et du § 2 du chapitre *Du chef de l'Empire*. On conçoit que les opinions de l'assemblée soient aussi divergentes sur la question d'hérédité que sur la question principale. Dans la séance du 22, on a [illegible] vote par assis et levé, mais le résultat a été douteux, de manière que le lendemain un nouveau vote devait avoir lieu. Dans des questions de cette importance il est étonnant de voir un ministère se contenter de majorités aussi minimes. Que signifient 37 ou 38 voix de majorité quand des tribus entières de l'Allemagne protestent contre le vote? Comment admettre que le roi de Prusse veuille accepter une couronne qui lui est contestée par presque la moitié de l'empire. Quant à nous, nous ne l'avons jamais cru un instant et tous les votes du parlement de Francfort ne nous le feront jamais admettre, à moins que le gouvernement d'Autriche ne revienne complétement de son programme du 27 novembre, ou que la situation de l'état des choses en Prusse ne force le roi à accepter, ce qu'à Dieu ne plaise! A l'appui de notre opinion, nous citerons un exemple frappant et incontestable. Tandis que dans plusieurs Etats secondaires de l'Allemagne les gouvernements font publier les droits fondamentaux, adoptés à Francfort, la Prusse, pas plus que l'Autriche, la Bavière et le Hanovre, n'a encore annoncé sa *soumission*, et tous les efforts tentés par M. Camphausen ont été insuffisants à cet égard. Ceci démontre à l'évidence, ainsi que le dit au reste une correspondance de Berlin, que la Prusse ne fait rien et ne fera rien sans l'Autriche: « *Pour rien au monde je ne voudrais être usurpateur* » a dit Frédéric-Guillaume IV. Cette parole royale aurait dû faire comprendre au parlement de Francfort que M. Welcker avait bien jugé l'état de la question, et qu'après avoir terminé une discussion irritante et propre bien plus à diviser l'Allemagne qu'à l'unir, l'assemblée de Francfort se verra obligée de recommencer son œuvre. Il en sera toujours ainsi du résultat de toute discussion où la passion des partis politiques joue le principal rôle.

[illegible] publié le résultat des élections primaires de la province [illegible], qui sont défavorables au parti modéré aujourd'hui, nous avons [illegible] une [illegible] partie des élections de Berlin, il n'en est pas plus heureux pour les amis de l'ordre. La gauche aura peut-être la même force dans les nouvelles chambres que dans l'assemblée nationale que le roi s'est vu forcé de dissoudre.

Le ministre Brandenbourg ne se retire pas, il paraîtra devant les nouvelles chambres pour défendre les lois organiques qu'il a élaborées.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de la Hongrie démentent enfin d'une manière péremptoire les bruits que quelques journaux allemands avaient fait courir, et suivant lesquels les Magyares auraient remporté de grandes victoires sur les Autrichiens. Aucun fait n'a eu lieu en Hongrie qui puisse faire douter de la soumission presque complète du pays. De toutes parts arrivent les députations pour faire leur soumission. Kossuth, qu'on disait à Debreczin, paraît avoir complétement disparu, ses amis même ignorent ce qu'il est devenu. Le 16e bulletin de l'armée, publié le 20 à Vienne, démontre aussi combien étaient exagérés les détails publiés par les journaux sur les opérations du général Bem. Nous donnerons demain la traduction de ce bulletin.

Rien de plus triste, de plus douloureux pour les véritables amis de l'Italie, que le spectacle actuel des esprits dans ce pays. De plus en plus tend à s'y effacer tout vestige de la règle, de l'autorité, de cet ordre public qui est la première condition d'existence pour les individus comme pour les Etats. Partout où a fait [illegible] cette monstrueuse liberté, fille des révolutions, [illegible] ont disparu les garanties nécessaires au sentiment moral des peuples, à la [illegible] [illegible] proclamée, outrageait publiquement, il y a quelques mois encore, [illegible] de l'impiété, par laquelle quelques énergumènes excommuniaient, au nom des peuples, la souveraineté spirituelle des papes dans le passé, le présent et l'avenir. La conscience publique, si profondément blessée par ces odieuses publications, ne trouve aucun [illegible] dans les autorités; elles restent impassibles et tolèrent tout. Comment s'étonner que le délire révolutionnaire n'ait pas de bornes?

Le spectacle de cette agitation insensée a quelque chose de si pénible, qu'on n'ouvrons plus les journaux sans une espèce de répugnance. Aujourd'hui, cependant, nous avons été surpris par une nouvelle bouffonne que publie le *Corriere livornese*. La république de Saint-Marin vient d'entrer en scène, et elle le fait d'une façon digne d'un si grand pays.

L'assemblée nationale, réunie extraordinairement, s'est déclarée en révolution, et elle n'y a pas été de main morte. Du premier coup, elle a supprimé le calendrier, et décrété qu'elle mettait au service de la cause italienne une *légion de Titans*, composée de deux cents hommes. Rien de plus sérieusement comique que le *Plébiscite* qui consacre cette grande révolution. Il est question du *ci-devant Pie IX*, déchu de la souveraineté des Etats romains, comme ennemi juré du progrès social. Le calendrier républicain de 92 est définitivement adopté, et les conventionnels célèbrent les austères républicains de Saint-Marin qui doivent servir d'exemple à l'Italie entière. La puissante république qui, comme on sait, est forte de 6 à 7,000 âmes, offre à tout étranger, de quelque religion qu'il puisse être, protection et asile perpétuel, et spécialement, si cela devenait nécessaire, à tous les hommes de cœur qui, depuis longues années, dans la solitude, méditaient et préparaient l'œuvre mémorable de la révolution européenne et jetaient les fondements de l'indépendance italienne.

Les journaux romains nous apprennent aujourd'hui que le gouvernement révolutionnaire institué à Rome se trouve complétement isolé au milieu de l'Europe, par le refus qu'ont fait tous les agents diplomatiques du précédent gouvernement de continuer à le représenter. On se plaint beaucoup à Rome de ce qu'on appelle les intrigues de Gaëte. En se plaignant des intrigues de Gaëte, ces révolutionnaires se font à eux-mêmes un honneur qu'on ne leur fait pas. Tout le monde sait qu'ils n'ont pas d'ennemi plus redoutable que leur impuissance: plus on les laissera maîtres de leurs actions, plus leur chute sera certaine.

L'assemblée nationale de France, à ce qu'il paraît, ne pense pas à s'exécuter et à céder au vœu national. En effet, elle agit comme si elle ne devait pas se dissoudre. Avant-hier, elle a déclaré l'urgence pour la proposition de M. Billault sur la nécessité d'établir le budget de 1849; puis elle a décidé qu'une commission de trente membres serait nommée, laissant en suspens la question de savoir si cette commission sera chargée d'établir ou seulement d'examiner le budget. La pensée de ce vote est évidente: on veut s'emparer de la question du budget le plus tôt possible, afin d'en faire découler pour l'assemblée un motif de plus de continuer à vivre.

Le reste de la séance a été occupé par la seconde délibération sur l'organisation du conseil d'Etat. Les sept premiers articles ont été votés tels que la commission les a proposés. Le rapport de M. Grévy sur la proposition-Rateau était annoncé pour le lendemain, et la discussion seulement pour vendredi.

On se fait peu à peu à Paris à cette situation dans laquelle deux pouvoirs semblent se préparer à un grand combat. Les affaires ne reprennent qu'imparfaitement, les fonds publics sont de beaucoup au-dessous du prix auquel ils devraient revenir, si l'on avait la certitude que le ministère ne peut plus être désormais entravé dans l'accomplissement de ses intentions conciliantes et pacifiques; mais en général on se contente de cette situation pour éviter de tomber dans une plus mauvaise.

Malheureusement, il y a nécessité absolue de sortir de cette impasse, et l'issue n'est pas encore trouvée. Le vote de l'assemblée que nous venons d'annoncer dit assez à quel résultat il faut s'attendre vendredi sur la proposition Rateau.

Le Roi a fait parvenir à M. [illegible], commissaire de police de Scheveningue, une somme de deux cents florins, pour être distribuée aux familles des quatre pêcheurs qui se sont noyés samedi dernier.

Nous empruntons encore aux journaux de Java, arrivés par le dernier *Overland-Mail*, les nouvelles suivantes:

Le produit net des droits d'entrée et de sortie à Java et Madure s'est élevé pendant les neuf premiers mois de l'année 1848, à fl. 3,009,712,25, ce qui constitue une diminution de fl. 1,390,440, ou de 50/120 sur la période correspondante de l'année 1846, et de fl. 318,138, ou de 47½/120 sur l'année 1847.

La maladie qui régnait parmi la population de la résidence de Madioen a heureusement cessé; mais elle règne encore dans les districts de Palyton, où elle a sévi avec violence, et dans la résidence de Japara. La petite vérole qui a régné dans les résidences de Batavia et de Samarang et dans le district de Buitenzorg, n'a pas fait beaucoup de victimes.

On a reçu des nouvelles de la côte occidentale de Bornéo. Le nouveau gouverneur britannique, James Brooke, a fait hisser le pavillon anglais à Serawak; il cherche à y étendre son influence. Il paraît que ses efforts tendent à soumettre quelques tribus des Dayaks, habitant le bord des rivières de Seribas, Sekrang, Baloe et Batang Loepar, qui lui résistent encore. Il a frappé d'une contribution de 2 Theils d'or chacun 25 petits Kongsies, qui, en cas de refus de paiement, devraient quitter la contrée de Serawak.

Le navire anglais le *Palmira*, qui a fait naufrage au commencement du mois d'octobre, à la hauteur de l'île de Raas, a été pillé et ensuite incendié par les pirates qui se tiennent, dit-on, dans ces eaux avec cinq grands bâtiments et qui se sont emparés de quatorze personnes de cette île.

On n'a pas reçu de Bali des nouvelles de quelque importance. L'état sanitaire de la garnison ne s'est pas empiré.

Nous avons fait mention d'un article que la *Gazette de Berling* a publié dans son numéro du 13 de ce mois, et qui est une communication officielle du gouvernement danois, en réponse au mémoire publié par le ministère de l'empire allemand sur les rapports du Danemarck vis-à-vis de l'Allemagne, et sur la violation du traité d'armistice de la part du Danemarck. Dans cette communication officielle, il est dit que le mémoire en question est une tentative, sinon de justifier la transgression des engagements contractés par le traité d'armistice de Malmö, du moins d'expliquer cette transgression. Ce mémoire, est-il dit ensuite, s'appuie sur une note du 16 décembre, conçue presque dans les mêmes termes que ledit mémoire, et que M. de Schmerling a remise alors à M. le baron Dirckinck-Holmfeld, qui se trouvait à cette époque en mission officieuse à Francfort s/M., il est, dit enfin que ce mémoire doit être regardé comme une réponse à la note, transmise le 25 novembre par le ministre danois des affaires étrangères à M. le syndic Banks, envoyé du pouvoir central allemand, en réplique à la note du 18 novembre par laquelle cet envoyé demande, en conformité des traités, l'évacuation des îles d'Alsen et d'Arroé au nom du pouvoir central allemand. La *Gazette de Berling* publie cette note danoise du 25 novembre comme première pièce justificative. Voici les motifs de refus et les griefs que le gouvernement danois y articule à son tour: Le refus de restituer des navires retenus à Altona, la destitution de fonctionnaires restés fidèles au roi, la non-exécution de la clause du traité, laquelle stipulait que les troupes de Schleswig seraient séparées d'avec celles du Holstein, la nomination d'officiers supérieurs dans l'armée de Schleswig-Holstein, l'abus que le gouvernement collectif a fait de ses pleins pouvoirs. La note continue ainsi que suit:

» Par les faits susmentionnés, qui sans doute n'ont pas été prévus et qui ne pouvaient l'être de l'autre côté du Sund, les intérêts du Danemarck et les droits qui lui revenaient en vertu du traité, ont été violés à tel point que le gouvernement du roi aurait eu bon droit envisager comme n'existant plus le traité d'armistice qui avait été conclu de fait. Toutefois, il n'a pas jusqu'à présent usé de ce droit, incontestablement fondé sur de nombreuses transgressions et le non-accomplissement de maints stipulation, et il désire ne pas faire non plus dorénavant, autant que cela est impossible, usage de ce droit pour éviter tout ce qui pourrait entraver la paix, sincèrement désirée par les parties contractantes, et causer aux duchés des malheurs plus grands encore. Après que le gouvernement danois a manifesté des vues aussi conciliantes, on ne saurait exiger de lui des concessions ultérieures; il se refusera en particulier, en s'appuyant sur la base de la convention de Malmö, à changer l'administration temporaire des îles d'Alsen et d'Arroé. »

Le ministre danois déclare que le soulèvement des duchés est une conséquence des événements de février et de mars, et qu'il n'est point fondé sur des causes intérieures.

« Le gouvernement danois, dit-il, eu égard à l'esprit qui anime les deux parties contractantes à l'effet d'amener une solution pacifique, doit attacher une importance toute particulière à ce que le soulèvement soit paralysé par des tendances qui lui soient contraires, attendu que ses auteurs poursuivent avec opiniâtreté des intérêts séparatistes et illégaux et qu'ils prouvent toujours davantage que devant ces intérêts disparaissent à leurs yeux toutes les sérieuses réflexions que fait naître le renouvellement des hostilités, et que toutes les complications d'une importance générale leur sont indifférentes, comme d'autre part ils se soucient peu des destinées de leur patrie, de la prospérité et du libre développement des rapports commerciaux et industriels de l'Allemagne. »

A la fin de la note, le ministre proteste contre la présence au parlement de Francfort des députés du Schleswig et contre la proposition d'un pavillon spécial pour le Schleswig.

A la note est jointe une annexe, où l'on énumère les ordonnances par lesquelles le gouvernement provisoire a outrepassé ses pouvoirs stipulés dans le traité de Malmö.

Le deuxième document, publié par la *Gazette de Berling*, est la copie d'une lettre de M. le baron Dirckinck-Holmfeld du 13 décembre, remise à M. de Gagern, en sa qualité de ministre du pouvoir central allemand pour [illegible] et contenant une réponse à la note adressée par [illegible] le baron Dirckinck Holmfeld, note qui, comme le prétend la communication danoise, indiquée plus haut, est textuellement conforme au mémoire publié par M. de Schmerling. Dans cette note, l'envoyé danois officieux déclare que l'évacuation des îles d'Alsen et d'Arroé est devenue impossible et que la chose a complétement changé d'aspect depuis la conclusion de l'armistice, par la raison que le gouvernement collectif a publié des lois rendues après l'armistice, et qui, par conséquent, seraient aussi appliquées à ces îles.

Le dernier document est un extrait des instructions données par le ministre danois à M. le baron Dirckinck-Holmfeld, lors de la mission de ce dernier pour Francfort, et qui tendent à exposer les actes du gouvernement collectif, les droits du gouvernement danois et l'impossibilité où se trouve ce dernier de faire des concessions ultérieures. On recommande au négociateur danois de tenir un langage aussi conciliant que possible, afin qu'on puisse se convaincre à Francfort que les armements danois ne proviennent pas du désir de recommencer une guerre innaturelle et que la nation danoise ne renouvellera pas les hostilités tant qu'il y aura la moindre perspective d'obtenir par la voie des négociations une paix honorable.

Les principaux journaux anglais se prononcent d'une manière de plus en plus hostile contre l'Allemagne dans le conflit qui a surgi entre elle et le Danemarck au sujet de la question de Schleswig-Holstein. Voici comment s'exprime à cet égard le *Morning-Chronicle*:

L'invasion du Schleswig par les troupes de la confédération germanique a été un acte d'aggression injustifiable, fait dans le but manifeste d'annexer à l'empire, qu'on s'occupait alors à former à Francfort, deux vastes et fertiles provinces, en possession d'un littoral étendu et de plusieurs bons ports que l'Allemagne convoitait comme étant nécessaires au développement de son commerce. Pour justifier leurs prétentions, les Allemands ont prétendu que le Holstein faisait partie de l'ancienne confédération germanique, qu'il était par conséquent soumis à la juridiction du nouveau gouvernement central, et que, comme le Schleswig était inséparablement uni au Holstein, ce dernier relevait également du même pouvoir central.

Sans nous arrêter aux détails très connus que le *Morning-Chronicle* reproduit à ce sujet, ni aux argutments par lesquels il combat les droits que l'Allemagne fait valoir sur le duché de Schleswig, nous nous bornerons à signaler l'interpellation qu'il adresse à lord Palmerston pour lui demander à quoi a servi jusqu'à présent sa médiation? L'armistice, dit ce journal, va bientôt expirer, et rien n'annonce qu'on soit arrivé à un arrangement amical. Nous voyons même l'animosité entre les deux partis s'accroître au point que tout récemment des matelots danois sont allés arracher le pavillon national d'un navire holsteinois, mouillé dans le port de Londres.

Le *Morning-Chronicle* exprime ensuite la conviction que lors de la prochaine réunion du parlement, la communication de la

correspondance officielle sur cette question servira à établir la justice de la cause danoise. Dans tous les cas, il faudra que d'une manière ou de l'autre il soit mis fin à cette malheureuse querelle qui nuit tant aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne dans la mer Baltique, et qui menace même la paix européenne. Si le gouvernement anglais ne réussit pas à lui donner une solution pacifique, il devra au moins renoncer sans délai à sa médiation.

Le *Times* fait les réflexions suivantes sur les affaires d'Autriche :

Dix mois après la grande convulsion qui avait ébranlé l'empire autrichien jusque dans ses fondements, nous voyons de nouveau l'autorité du gouvernement rétablie dans les quatre grandes capitales, Prague, Milan, Vienne et Pesth. Comment cela s'est-il fait? Par la discipline de l'armée qui a sauvé l'état. Ce n'est pas que nous éprouvions une grande satisfaction de voir l'administration civile rétablie par des triomphes militaires, mais les excès commis par la révolution n'ont pas laissé d'autre alternative aux gouvernants du pays. A ceux qui semblent condamner les succès du prince Windischgrätz, nous demanderons ce qu'ils croient que serait en ce moment le sort de l'Autriche si la révolution n'avait pu être maîtrisée? La réponse n'est pas douteuse. A Milan, nous aurions vu une bande de démagogues se livrer à l'envi aux folies et aux crimes qui se commettent maintenant à Rome; — à Prague, les agitateurs esclavons auraient établi leur quartier-général, d'où ils auraient adressé leurs appels incendiaires aux races les plus ignorantes et les plus passionnées de l'empire, — à Vienne, on aurait eu un comité de sûreté publique siégeant sous la protection de la légion académique et continuant l'œuvre de proscription dont le meurtre du comte Latour n'a été que le début; — à Pesth enfin, nous aurions vu l'autorité suprême arrachée des mains du souverain régnant pour être exercée avec une violence inouïe par un dictateur fanatique, et les anciennes libertés constitutionnelles du pays sacrifiées aux plus horribles excès de la démocratie. Si l'autorité impériale n'avait pu être maintenue en Autriche, chaque partie de cette monarchie aurait été plongée dans la plus affreuse anarchie, et la puissance de ce grand et utile membre des états européens aurait été brisée et détruite pour toujours.

Après avoir établi que le gouvernement autrichien a fait pour la nation ce que le peuple français, qui a plus d'expérience en fait de révolution, a exécuté plus promptement, mais avec plus de sang, le *Times* ne trouve pas d'expressions assez fortes pour stigmatiser le rôle qu'a joué Kossuth, qui, après avoir poussé le peuple à la résistance, n'a su que se sauver en emportant les joyaux de la couronne. Si les Hongrois ont eux-mêmes déployé si peu de vigueur dans cette lutte, c'est que la résistance au souverain légal n'était pas populaire parmi eux. En effet, ce n'a point été un soulèvement de la nation, mais simplement une levée de boucliers d'une fraction de celle-ci.

Nous tenons, dit encore le *Times*, d'une source irrécusable, que l'armée impériale a été depuis la frontière jusqu'à Pesth généralement accueillie avec de vives acclamations de la part des habitants de la campagne, ainsi que de ceux des villes, et que ceux-ci ont salué comme un grand bonheur la chute du tyran démocratique. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'attendre à voir les troubles se prolonger dans les districts ruraux, après que la rebellion est comprimée dans la capitale. Il est vrai qu'il n'est pas facile de régler les droits respectifs des paysans, des seigneurs et du clergé, mais il serait dans tous les cas aussi injuste qu'impolitique de dépouiller les Hongrois d'un gouvernement local qui a toujours formé le trait le plus saillant de leur vie politique. Cependant, cette administration locale ne devra plus être un obstacle au développement national, et les intérêts généraux de la Hongrie devront désormais être examinés et réglés par [illegible]

Le *Times* émet ensuite l'opinion que les prompts succès obtenus dans la courte campagne en Hongrie ont surtout de l'importance en ce que l'Autriche sera plus en état de prendre une attitude ferme vis-à-vis du reste de l'Allemagne. Pendant plusieurs mois, l'état de faiblesse et d'épuisement du gouvernement autrichien était tel que celui-ci avait presque cessé d'exercer quelque influence sur les affaires de l'Allemagne. C'est le choix d'un archiduc autrichien pour la dignité temporaire de vicaire de l'empire, assisté d'un ministre autrichien dans la personne de M. de Schmerling, qui a conservé un ascendant presque purement nominal à l'Autriche, qui réclamait toujours la première place parmi les puissances allemandes. A l'heure qu'il est, sa position a tout-à-fait changé, et l'Autriche paraît de nouveau sur la scène comme un puissant état indépendant et qui, en s'appuyant sur le pacte fédéral de 1815 (qui après tout est encore en vigueur), est prêt à contester la suprématie à toute autre puissance allemande. D'autre part, une fraction considérable de l'assemblée de Francfort, notamment le comité auquel a été renvoyée la question sur les rapports fédéraux avec l'Autriche, élève des prétentions auxquelles le cabinet de Vienne ne se soumettra jamais. En effet, les résolutions prises par ce comité équivalent à un démembrement, car elles tendent à annexer les provinces allemandes de l'Autriche à un état fédéré, auquel on veut donner pour chef une puissance protestante du Nord de l'Allemagne. M. de Gagern et ses amis ont depuis longtemps entrevu l'absurdité d'une pareille exigence, qui, au reste, serait regardée par l'Autriche comme une déclaration de guerre, si on voulait la lui imposer par la force.

Situation des banques en Europe.

Nous donnons, comme nous l'avons fait le mois dernier, la situation des diverses banques, d'après les derniers comptes-rendus, en y joignant la comparaison avec le mois précédent :

BANQUE D'ANGLETERRE.

	Au 13 janvier 1849.	Au 9 décembre 1848.
	Liv. st.	Liv. st.
Billets en circulation,	18,273,815	16,962,015
Billets de poste,	1,082,872	1,002,726
Numéraire,	14,943,589	14,523,590
Effets publics,	13,621,954	13,329,012
Valeurs diverses du portefeuille,	10,624,760	10,668,556
Dépôts du trésor et des établ. publics,	3,968,284	7,061,202
Autres dépôts comptes courants,	11,854,171	9,567,966

Dans le chiffre ci-dessus des effets publics possédés par la banque, ne sont pas comprises les valeurs qui servent de garantie à l'émission des billets.

Nous n'avons tenu compte que de la circulation active, sans comprendre les billets qui sont en réserve dans le département des opérations de banque pour le service courant. Le montant de ces billets était, le 13 janvier, de 9,924,435 liv. st.

De la comparaison des situations aux deux époques, du 13 janvier et du 9 décembre, il ressort que la circulation active s'est accrue de près de 1,320,000 liv. dans l'espace d'un mois, que le numéraire a augmenté de 420,000 liv.; les effets publics de 280,000 liv.

Les dépôts du trésor et des autres établissements publics ont diminué de 3,000,000 millions de liv.; cette diminution s'explique par le paiement des dividendes des fonds publics qui est effectué à la banque pour compte du trésor. C'est à cette cause qu'il faut aussi attribuer l'augmentation des crédits des comptes-courants, qui s'élève à plus de 2,280,000 liv.

BANQUES DE BRUXELLES.

Société générale.

En circulation :	Au 10 janv. 1849.	Au 10 déc. 1848.
Billets de 500 et 1,000	17,610,500 fr.	19,810,000 fr.
» de 100	3,977,900	3,512,400
» de 50	2,142,500	1,996,450
» de 20	3,309,580	2,951,680
» de 5	593,700	531,885
	32,634,180	33,302,415

Banque de Belgique.

En circulation :	Au 10 janv. 1849.	Au 10 déc. 1848.
Billets de 500 et 1,000	6,000,500	6,061,000
» de 100	3,196,300	3,124,200
» de 50	423,000	424,500
» de 20	118,900	100,000
» de 5	5,000	—
	9,743,700	9,709,700

Circulation totale.

	Au 10 janvier 1849.	Au 10 décembre 1848.
Les deux banques réunies,	42,377,880	43,012,115

Les escomptes des deux banques avaient été dans le mois finissant le 10 décembre de 10,393,925

Ils se sont élevés dans le mois finissant le 10 janvier 1849 à 10,823,012

Tandis que la circulation des billets de 1,000 et de 500 fr. diminue graduellement, on voit que la circulation des petites coupures de 5 à 100 fr. augmente.

BANQUE DE PRUSSE.

A l'actif :	Au 31 déc. 1848. Thalers.	Au 30 nov. 1848. Thalers.
Numéraire et lingots,	13,316,800	12,833,400
Billets de caisse et billets de la caisse de prêts,	4,023,200	3,892,500
Portefeuille,	10,837,900	10,757,900
Avances au Lombard,	12,908,200	12,200,000
Fonds pub. et créances diverses,	12,894,200	12,811,400
Au passif :		
Billets de banque en circ.	14,506,800	13,727,200
Dépôts,	18,515,800	18,659,900
Prêt de l'état en bill. de caisse,	1,100,000	1,100,000
Propriété des caisses publiques, des institutions et des particuliers,	7,401,300	7,002,000

BANQUE DE VIENNE.

La Banque a fixé à 46 florins par action son dividende; mais elle a résolu de ne payer que 25 florins sur ce dividende, et le reste, 21 florins, serait porté au fonds de réserve.

A la fin de 1848, le montant du numéraire à la banque s'élevait à 30,500,000 florins; les billets en circulation, 223 millions de florins et les effets escomptés en portefeuille, à 30 millions de florins.

BANQUE DE GÊNES.

Actif :	Au 1er janv. 1849. Livres nouv. de fr.	Au 1er décembre 1848. Livres nouv. de fr.
Numéraire	5,365,601	5,263,260
Portefeuille et avances	7,193,482	7,014,212
Prêt au trésor royal	20,000,000	20,000,000
Au passif :		
Billets en circulation	23,245,750	19,553,000
Comp. courants	221,451	105,789
Crédit du comp. courant du Trésor,	5,575,000	9,400,000

Nous constatons le mois dernier une augmentation de près de trois millions dans la circulation, et une diminution à peu près égale dans le crédit du compte courant du trésor.

Ce mois-ci on remarque dans la circulation une augmentation nouvelle de près de 4 millions, et une diminution correspondante dans le crédit du compte courant du trésor.

Ces deux articles sont à peu près les seuls qui varient dans les comptes de la banque. La situation financière et politique du pays explique cette circonstance.

BANQUE DE SAINT-FERDINAND.

	rx. de v.
Cette banque avait en circulation le 10 décembre 1848.	104,436,200
Elle a retiré du 10 décembre au 13 janv. 1849.	2,734,700
Il restait en circulation le 13 janvier 1849.	101,651,600

Elle n'a plus à amortir que la somme de 1,651,600 réaux de veillon, pour avoir réduit sa circulation à 100 millions de réaux, maximum fixé par le décret du 8 septembre dernier.

BANQUE DE CADIX.

Le capital de cette banque est de 100 millions de réaux de veillon, divisé en 50,000 actions de 2,000 réaux.

Pendant le second semestre de 1848 elle a prélevé pour escomptes, etc., 379,710 réaux de veillon.

La balance en bénéfice de son compte de profits et pertes, pour ce semestre, s'élève à 192,528 réaux de veillon, qui ont été répartis à 24,841 actions émises, à raison de 7 3/4 réaux de veillon par action.

Sur les 24,841 actions émises, il n'a été versé qu'une somme de 7,949,120 réaux de veillon. Le dividende ne porte donc que sur un versement de 320 réaux par action, et représente 2 1/2 p. c. pour les six mois.

La circulation de la banque de Cadix était, à la fin de novembre 1848 :

	rx. de v.
De	10,215,500
Et au 31 décembre de :	10,348,000
Le numéraire au 30 novembre	4,202,766
Et au 31 décembre,	4,868,489

Au 31 décembre, les crédits des comptes courants formaient une somme de 2,697,227 réaux.

Les prédictions de Robert Fleming.

Robert Fleming a publié en 1701, des commentaires sur l'Apocalypse qui jouent un assez grand rôle dans la polémique des journaux anglais.

Ces commentaires étaient mêlés de prédictions qui, aux yeux de beaucoup de gens, semblent s'être accomplies à point. Ainsi, par exemple, Robert Fleming avait annoncé, pour 1848, la destruction irrévocable de la papauté, comme institution temporelle. Les derniers événements de Rome ont naturellement ramené l'attention publique vers son livre, et les actes de la démagogie révolutionnaire qui règne aujourd'hui dans la vieille capitale du monde catholique, passent, dans l'esprit de la foule, pour avoir été exactement devinés, il y a un siècle et demi, par le pénétrant commentateur de l'Apocalypse.

Mais ce n'est pas seulement la condition actuelle du pape que Robert Fleming aurait entrevue à travers les voiles de l'avenir : il avait aussi, disent ses partisans, pressenti le sort de la royauté en France et les tribulations par [illegible] d'autres époques la papauté a subies avant d'arriver à la crise suprême ; et comme preuve ils citent les passages suivants de son livre :

« Il y a lieu d'espérer qu'à la fin de ce siècle (Robert Fleming écrivait en 1701), les choses s'amélioreront. J'attends une *solennelle mortification* pour les suppôts de l'Antéchrist. Le roi de France, particulièrement, sera considérablement ébranlé. Aujourd'hui, le chef de ce royaume prend le soleil pour emblème, avec cette divise : *Nec pluribus impar* ! Alors, et avant l'année 1794, le chef de cette même monarchie sera forcé de reconnaître, en se comparant à ses voisins, qu'il est même *singulis impar* ! »

» Quatre ans après, et au commencement de la cinquième année, arrivera une grande *humiliation pour la papauté.* »

Cette dernière indication correspond à la fin de 1796, époque des grandes victoires de Bonaparte en Italie, et à 1800, année de l'occupation de Rome et de l'annexion des Etats pontificaux au territoire de la république.

Ces concordances ont suffi à quelques esprits crédules pour rattacher les événements actuels de Rome à une sorte de loi divine, révélée depuis longtemps.

Aussi les journaux tories ne se lassent-ils pas de revenir sur ce sujet. Pour eux, la papauté est *finie, finie sans retour.* Quelques feuilles, moins dominées par les préjugés de secte, se moquent de cette confiance aveugle aux prédictions de Fleming.

Nous ne prenons pas parti dans cette querelle. Nous croyons peu aux sorciers. Nous nous bornons à enregistrer ce qui se passe, laissant à la Providence le soin de fermer la bouche aux prophètes de malheur devant lesquels se prosterne une admiration passionnée.

Nouvelles d'Allemagne.

BERLIN, 22 JANVIER. — Aujourd'hui étaient convoqués 84,000 ayant-droit au vote pour nommer dans 270 districts 1,235 électeurs pour les députés de la seconde chambre. Les tranquillité publique n'a pas été troublée au instant. La lutte a cependant été fort vive dans tous les districts. On connait les résultats d'un grand nombre de sections; elles ont nommé 320 électeurs; de ce nombre les deux tiers sont favorables à la gauche, et l'on doit s'attendre à ce que toutes les élections auront le même résultat. Les Tilleuls, le Musée et les rues voisines (à l'exception de la rue dite *Brüderstrasse*) votent dans le sens des hommes modérés, mais dans les quartiers populeux on vote pour la démocratie, qui a remporté un triomphe auquel elle ne s'attendait pas elle-même. La république rouge, comme on appelle ici le parti anarchiste, n'a pas été victorieux, mais le parti modéré a néanmoins essuyé un échec.

— M. Emmanuel Arago part ce soir. L'envoyé anglais a donné, vendredi dernier un dîner en son honneur. On dit que M. Arago sera remplacé par M. de [illegible]

— Le Cabinet [illegible] engager le gouvernement à faire publier les droits fondamentaux de l'empire, a complétement échoué dans sa tentative. Il a offert sa démission, qui n'a pas été acceptée. C'est ce qui a donné lieu aux bruits d'un changement de cabinet.

La *Gazette de Cologne* a publié une correspondance d'après laquelle M. Camphausen aurait réussi, et que le gouvernement prussien se soumettrait aux résolutions de l'assemblée nationale de Francfort ; c'est là une erreur. La Prusse ne fera rien sans l'Autriche, et nous sommes convaincus qu'elle ne se soumettra pas au parlement allemand. M. Wercker a parfaitement bien jugé la situation, mais il n'a pas été écouté.

— Les tribunaux de Berlin auront à juger une affaire qui rappelle l'application des *Lynch-Law's*. En voici les détails :

On se souvient que, lorsque le gouvernement eut prononcé la dissolution de l'assemblée constituante, un grand nombre de ses membres ne tinrent aucun compte de cette mesure, et continuèrent à se réunir à l'hôtel Mylius, à Berlin.

Pendant leur dernière séance dans cet hôtel, ils remarquèrent parmi eux un étranger qui avait même pris part à deux scrutins. Ils l'entourèrent, l'interrogèrent, et pressé par leurs questions, cet individu déclara qu'il se nommait Muller, qu'il était constable (agent de police), et que c'était par ordre de ses chefs qu'il s'était glissé dans l'assemblée, pour leur faire un rapport sur ce qui se passait.

A peine Muller eut-il fait cet aveu que le docteur Eichler, un des plus violents démocrates de Berlin, et plusieurs de ses amis qui se trouvaient à la galerie, descendirent dans la salle, se ruèrent sur le constable et le firent monter dans une salle, au premier étage de l'hôtel. Là, ils tinrent une cour martiale, et, après une courte délibération, ils déclarèrent Muller coupable de violation de l'assemblée nationale et d'espionnage, puis à l'unanimité ils condamnèrent cet infortuné à être pendu sur le champ.

Ils le conduisirent au grenier, ils se procurèrent une corde, et ils allaient le suspendre à une forte poutre des combles du bâtiment. Muller se jeta aux genoux de ses bourreaux, mais ceux-ci ne voulurent entendre à rien, et ne lui permirent autre chose que d'informer sa famille de son décès.

Dans ce moment même, deux députés survinrent ; ils intercédèrent pour Muller, mais tout ce qu'ils purent obtenir, c'est que la peine de mort fut commuée en une bastonnade.

Le docteur Eichler et ses complices procédèrent tout de suite à l'application de la nouvelle peine ; ils rouèrent de coups le pauvre Muller, qui, après son supplice à la russe, fut transporté dans un état pitoyable chez un médecin de Berlin.

C'est ce dernier qui a révélé les mauvais traitements dont ce agent de police a été victime. Les autorités ont recherché longtemps, mais en vain, les auteurs de l'arrestation qui, à ce qu'il paraît, avaient tous quitté Berlin ; mais hier elles ont reçu par télégraphe la nouvelle que le docteur Eichler avait été découvert chez un de ses parents à Coblence, qu'on l'avait arrêté, et qu'il serait conduit incessamment sous bonne escorte à Berlin.

— Un rescrit ministériel daté de Vienne le 17 janvier, [illegible] venu à l'autorité militaire, ordonne qu'une réserve de 10 [illegible] hommes soit ajoutée aux régiments conscrits, et que de semb[illegible]

bles réserves soient formées pour la cavalerie, les chasseurs, etc. Un régiment d'infanterie s'élèvera donc à près de 10,000 hommes, et l'armée, qui ne comptait que 600,000, sera augmentée de 50,000.

Les journaux allemands nous apprennent que le gouvernement prussien n'a pas payé une traite de 30,000 thalers, que le ministre des finances de l'empire avait tirée sur lui par la maison Bathmann frères. On est d'autant plus étonné de ce refus qu'on sait que jusqu'à présent la Prusse a même avancé des fonds pour d'autres Etats faisant partie du *Zollverein*.

— On se souvient que le gouvernement du duché de Nassau a mis sous séquestre les biens du prince Metternich, entre autres le Johannisberg, sous le prétexte que les impôts n'avaient pas été payés. On apprend maintenant que ce séquestre est levé. Les journaux annoncent même que le prince Metternich retournera en Allemagne au mois de mars prochain.

— On écrit de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg* :

On a tiré de nouveau sur un sergent, et hier on a découvert une grande quantité de poudre qui était cachée dans une voiture chargée de viande. Ces faits déplorables ont décidé le commerce à adresser une pétition à M. le baron de Welden, gouverneur civil et militaire de Vienne, pour le prier de faire durer plus longtemps l'état de siége.

(156e *séance de l'assemblée nationale.*)

Francfort, 22 Janvier. — Le procès-verbal de la dernière séance a été lu. M. Arndts de Munich croit devoir relever plusieurs erreurs contenues dans le bulletin sténographique. C'est ainsi que l'amendement de M. de Rotenhan a été rejeté par 360 voix contre 98, et les conclusions de la commission par rapport au § 1 du chapitre « du chef de l'empire », adoptées par 252 voix contre 214, ce qui réduirait à 38 voix (au lieu de 47) la majorité en faveur de ce paragraphe.

L'assemblée passe à la discussion du § 1 a et du § 2 du chapitre du chef de l'empire.

M. M. Mohl demande la parole pour une motion d'ordre. Une fraction assez considérable, dit-il, a résolu de couper court à toute discussion, et d'enlever, pour ainsi dire, la question à la baïonnette. Il faut espérer cependant que dans une question qui doit décider de l'avenir de l'Allemagne, la discussion aura son libre cours.

L'assemblée décide à la presque unanimité que la discussion aura lieu.

Le nombre des orateurs inscrits est de 45. MM. Ahrens, Uhland et Fröbel se prononcent pour un empereur élu pour un certain nombre d'années, MM. Rumelin, Dahlmann et de Vincke pour un empereur héréditaire dans la personne du roi de Prusse. M. Beda Weber, député du Tyrol, a déclaré opter pour un empereur élu par le peuple, et, le cas échéant, pour un président.

La clôture de la discussion ayant été demandée et le résultat du vote par assis et levé étant resté douteux, l'assemblée décide qu'il y sera procédé de nouveau dans la séance de demain.

— M. de Gagern, président du conseil des ministres, a porté le toast suivant au banquet qu'il a donné en célébration de l'anniversaire de la naissance du vicaire de l'empire :

« J'ai l'honneur de porter la santé des souverains et des chefs des gouvernements dont les représentants et les plénipotentiaires sont réunis ici. Puisse leur bonne harmonie être de longue durée, afin que nous puissions [illegible] de la paix, qui est un bienfait et un besoin pour les peuples. »

— M. de Radowitz vient de publier dans un écrit ses vues sur la question autrichienne. Selon lui, il faut que les provinces austro-allemandes continuent de rester unies à la monarchie autrichienne et qu'en même temps elles fassent partie de l'empire d'Allemagne. Par conséquent, l'assemblée doit se réserver pour les provinces austro-allemandes, pour le Limbourg et pour le Schleswig des transitions et des exceptions, et s'il ne forme dans l'intérieur de l'empire une union plus étroite à côté d'une autre qui l'est moins, il faudra fixer d'une manière aussi équitable que raisonnable les droits au gouvernement et à la représentation de l'empire, et chercher à les mettre dans une exacte proportion avec les différents devoirs. M. de Radowitz propose ensuite plusieurs moyens pour régler cette proportion. Il croit qu'il sera facile d'introduire la constitution de l'empire en consultant des plénipotentiaires gouvernementaux.

Dresde, 20 janvier. — Notre seconde chambre a eu aujourd'hui une séance d'une haute importance; il s'agissait de la déclaration de l'assemblée sur le chef de l'empire. Les galeries étaient combles; et les ministres à leurs bancs.

Après que la clôture des débats est prononcée, le ministre d'état M. de Florsten prend la parole :

« Le gouvernement, dit-il, n'a fait aucune espèce de déclaration touchant cette question ni à Francfort, ni à Berlin, ni directement, ni indirectement, à l'exception de propositions générales faites depuis environ huit mois. Cela a tenu par deux motifs; d'abord, les négociations avec l'Autriche sont pendantes, puis l'assemblée nationale elle-même n'a pas encore mené à fin la question du chef de l'empire; jusque-là le gouvernement ne donnera aucune espèce de déclaration, mais restera fidèle au principe que l'assemblée nationale est appelée à donner seule la constitution, mais bien avec la coopération des gouvernements et des Etats. Le gouvernement saxon n'a jamais abdiqué son indépendance, mais jamais non plus son amour pour la patrie. C'est pourquoi, il ne donnera pas non plus aujourd'hui de déclarations prématurées, dans l'intérêt de la [illegible] »

La chambre prend les résolutions suivantes :

1. L'assemblée déclare qu'elle ne verrait qu'avec la plus vive répugnance un chef héréditaire et irresponsable placé à la tête de l'Allemagne. (Adopté par 54 voix contre 7);

2. De même que la collation de la dignité impériale à la couronne d'un état particulier (par 55 voix contre 9);

3. Un président responsable doit-il être placé à la tête de l'Allemagne, et la chambre considère-t-elle comme funeste toute solution de cette question autre qu'une solution démocratique? (Adopté par 54 voix contre 10).

Nouvelles de Rome.

Rome, 13 Janvier. — A la date du 5, le pape a écrit à Zucchi une lettre dans laquelle il appelle traîtres les soldats qui étaient retournés, le 29 novembre, et l'engage à faire tous ses efforts pour regagner la confiance des troupes pontificales.

Zucchi, pour répondre au désir de Pie IX, a publié le 7 un ordre du jour, dans lequel il conjure les soldats romains de rester fidèles à la cause de son maître.

Le bruit se confirme de plus en plus qu'une escadre espagnole, portant 12,000 soldats espagnols et portugais a mis à la voile pour Gaëte. S'il en est ainsi, il serait évident que la diplomatie, pour soutenir la contre-révolution, a préféré compromettre un état de second rang, afin d'éviter une collision entre les puissances de premier ordre.

En publiant ces lignes, la *Constituente* de Rome du 16 janvier ajoute les réflexions suivantes :

En présence de tous ces faits notre ministère devrait désirer la guerre et s'y préparer avec plus d'ardeur et d'activité. La médiation n'a rien fait, et en vérité, l'Italie ne doit pas se laisser altérer par de stériles considérations. La véritable médiation est celle de Venise à main-armée. L'œuvre doit être achevée dans les champs de Montechiari ou sous les murs de Mantoue. Radetzki n'a pas plus de 60,000 hommes pour défendre toute la longue ligne de la frontière, garnir les villes et bloquer Venise; son mouvement du côté de Plaisance n'est pas autre chose qu'une feinte pour imposer aux diplomates de Bruxelles, afin d'obtenir de meilleures conditions. A défaut de représentants à Bruxelles, Montecucculi veut envoyer dans cette ville les relevés des prétentions financières de l'Autriche. Dans ce but toutes les communes et provinces sont sommées par une proclamation en date à Milan du 11 janvier, d'avoir à fournir dans le délai d'un mois tous les relevés des dommages causés par la guerre et l'insurrection à la propriété particulière.

A Milan l'on s'attend, d'un instant à l'autre, à quelque proclamation du vieux maréchal Radetzky, annonçant qu'il va concentrer ses forces sur le Pô du côté de Plaisance, et menaçant de revenir rapidement à Milan si cette ville faisait quelque démonstration contre la garnison qu'il doit y laisser.

P. S. Nous apprenons de source certaine par une correspondance de Milan, que le quartier-général de Radetzky va être transporté à Crème. Déjà les hôpitaux militaires et les caisses de guerre sont partis pour ce point.

— Voici la circulaire qui a été adressée par Muzzarelli, premier ministre, à tous les nonces et chargés d'affaires de Rome :

« Excellence révérendissime, la junte suprême de l'Etat, par décret du 22 courant, a composé le nouveau ministère de la manière suivante :

» M. C. M. Muzzarelli, instruction publique, président du conseil, et par intérim affaires étrangères;

» L'avocat Ch. Armellini, intérieur;

» L'avocat Fred. Galeatti, grâce et justice;

» Comte Pompée Campello, guerre;

» Live Mariani, finances;

» Docteur Pierre Sterlini, commerce et travaux publics. »

Pendant que je me fais un devoir de vous annoncer, en ma qualité de président du conseil, l'acte ci-dessus du gouvernement, je m'empresse de vous faire connaître ma nomination comme ministre par *interim* des affaires étrangères. Je trouve superflu de vous recommander le zèle et la loyauté dans vos rapports avec le ministère, ainsi que vous en avez l'obligation, parce que j'ai la ferme confiance que vous vous pénétrerez du sort du pays que vous représentez bien plus que de l'étiquette diplomatique, et que vous coopérerez avec nous à la conservation d'une paix qui n'est pas moins nécessaire à notre Etat qu'à toute l'Europe.

» Agréez, etc. Signé : MUZZARELLI. »

Nous omettons les réponses envoyées jusqu'ici par les différents nonces et reproduites par les journaux italiens. Elles sont presque toutes dictées dans le même sens: ce sont des prêtres qui s'excusent, par des motifs de conscience que le gouvernement de Rome respecte, de ne pouvoir s'écarter des instructions de leur chef spirituel, résidant présentement à Gaëte. Mais ce qui a le plus ému l'opinion, c'est la réponse de M. Garibaldi, par laquelle il traite le gouvernement et les ministres comme une société de factieux, et déclare ne vouloir jamais reconnaître leur autorité.

Ainsi, l'un des grands Etats de l'Italie se trouve en ce moment complétement isolé du reste de l'Europe et mis dans l'impossibilité de correspondre avec les autres gouvernements.

Le complément de l'œuvre de la constituante sera, dit-on, de nommer un pouvoir exécutif durable qui nommera à son tour d'autres agents pour se faire représenter à l'extérieur. Deux diplomaties vont se trouver en présence: la diplomatie féodale et la diplomatie populaire. Nous verrons bientôt laquelle des deux sera reconnue par le gouvernement de la république française dite *démocratique*.

— Le *Contemporaneo* du 10 publie la note circulaire aux représentants des puissances étrangères près le saint-siége, en date, à Gaëte, du 23 décembre 1848, et signée par le cardinal Antonelli. Cette note entre dans des détails déjà connus sur la mission confiée au cardinal Castracane.

Le signataire exprime l'étonnement et le déplaisir de sa sainteté lorsqu'elle a vu que la commission du gouvernement qu'elle avait nommé n'avait rien fait, tandis que cette commission avait été autorisée à se transporter dans toute autre ville de l'état où l'autorité du saint-père et les lois auraient été respectées, dans le cas où cette commission eût été paralysée dans l'exécution du pouvoir à elle conféré. L'énormité de cet acte était telle, qu'il n'était pas permis au saint-père de garder le silence; c'est ce qui l'a déterminé à émettre cette protestation.

— La république de Saint-Marin, petit territoire enclavé dans les états romains, ne comprenant guère que 7,000 habitants, vient de donner des symptômes inattendus de vie. Par un plébiscite décrété par son assemblée législative le 3 nivose (23 décembre 1848), l'an 1558 de l'ère républicaine de Saint-Marin, le calendrier de la première république française est adopté; un ambassadeur est nommé pour représenter la république auprès de la constituante romaine; et 200 hommes armés et équipés, qui prendront le nom de cohorte Titane-Titane, sont offerts à l'armée romaine, afin de combattre pour l'indépendance italienne.

— On nous écrit de Naples :

« Il n'est plus du tout question de la médiation dans les affaires de Sicile. Le ministre anglais, jadis si remuant, semble vouloir s'effacer. On voit que l'ouverture du parlement le préoccupe et qu'il ne se soucie pas d'ajouter des difficultés au rôle qu'il jouera nécessairement dans les interpellations adressées à lord Palmerston. Aussi il est muet et inactif.

» Il n'en est pas de même de nos radicaux. L'approche de la session de nos chambres, qui vont tout justement s'ouvrir en même temps que le parlement anglais, semble les surexciter. Le parti Mazzini, d'autant plus violent qu'il est moins nombreux, s'efforce de semer l'inquiétude et la provocation. Des agitateurs, parlant les uns au nom de la France démocratique et du parti Murat, les autres au nom du Piémont, dont l'envoyé, M. Plezz, est le tuteur naturel des républicains de naissance, déclarent que si les patriotes laissent la session s'endormir, sans avoir réalisé une manifestation armée, c'en est fait des libertés de Naples, c'en est fait de la Sicile.

» Le roi de Naples voit nettement la situation. Il ne s'en effraie pas, mais il ne veut laisser aucun prétexte aux agitateurs. Aussi veut-il modifier son ministère dans le sens libéral, et, dès le début de la session, faire présenter aux chambres des projets de loi empreints d'un esprit sagement progressif. Seulement, il ne songe pas, croyez-le bien, à proclamer la constituante italienne, comme l'affirme la *Concordia* de Turin avec une certitude ou naïve ou perfide. Le roi est, au contraire, décidé à ne pas sortir de la voie constitutionnelle. Mais, dans cette voie-là, il fera tout le bien possible. »

Milan, 18 Janvier. — Par des considérations politico-militaires, sont limitées jusqu'à nouvel ordre les communications entre la Lombardie et le Piémont, aux points limitrophes de Pavie par le passage del Gravellone de Magenta, par le grand Pont sur le Tessin et de Sesto Calende par le port : Est et demeure fermé sur le Lac-Majeur par les barques de toute espèce ne portant pas exclusivement des marchandises, à l'exception de celles destinées pour le transport des courriers diplomatiques ou militaires : elles devront en justifier par l'exhibition de leurs passeports. (*Gazette de Milan.*)

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 22 Janvier. — On lit dans le *Times* :

Nous croyons pouvoir féliciter les partisans modérés et patients des économies au sujet d'une mesure prochaine et importante dans la bonne voie. Après des années d'augmentation dans les dépenses et de diminution dans le revenu, le retour à l'équilibre est à la fois une amélioration positive et un indice d'un meilleur avenir.

D'après ce que nous avons appris, le chancelier de l'échiquier sera en mesure d'annoncer, au commencement de la session, dans les budgets de l'armée et de la marine une réduction suffisante pour abaisser les dépenses au chiffre des revenus présumés de l'année. L'année qui vient de finir a produit une recette considérable de droits sur les céréales, mais ce n'a pas été une bonne année pour les droits sur la drêche. En calculant, d'après l'amélioration évidente et substantielle qui s'est produite dans le commerce, nous pouvons raisonnablement espérer que le revenu qui, depuis six mois, suit une progression ascendante, s'élèvera bientôt au niveau de l'année 1846.

A moins que quelque danger ou quelque calamité imprévue ne vienne déranger ce calcul, nous pourrons combiner les budgets de dépenses des années antérieures avec le revenu de 1846, sans pour cela nuire à aucun de nos services civils, ni aux mesures d'amélioration intérieure. L'annonce d'un budget établi sur ces bases serait accueillie, nous en sommes sûr, avec une reconnaissance unanime par la nation.

— On lit dans le *Standard* : Depuis quelques jours, il est beaucoup question d'une sorte de compromis que proposerait le cabinet pour sortir de la position difficile dans laquelle il se trouve en présence des intérêts divergents. Un droit fixe de 5 à 6 sh. par quarter serait établi sur le froment étranger, et, d'un autre côté, les droits sur le thé et sur le tabac seraient réduits.

Nous lisons d'autre part dans le *Times*, que l'année 1848 aura été la dernière pendant laquelle auront été perçus des droits sur les grains. Cette affirmation, qui a une certaine autorité chez le *Times*, semble ôter tout fondement au bruit apporté par le *Standard*.

— Les journaux irlandais annoncent la mort d'un autre prélat catholique, le Dr Walsh, évêque de Cloyne et de Ross.

Le comté de Down en Irlande est désolé par des incendies allumés par des vengeances et autres passions coupables. Un des incendiaires a été arrêté.

— Jenny Lind, qui avait pris la résolution de renoncer au théâtre, a, paraît-il, consenti à revenir sur cette décision. Elle a accepté un nouvel engagement au théâtre de S. M. pour la saison prochaine, qui commencera dans les premiers jours de mars.

Hier matin une partie de la Montagne qui domine le chemin de fer du sud-est près de Douvres, et que l'on connaît sous le nom de Montagne de Shakspeare, s'est écroulée. On évalue à 100,000 tonnes la masse de rochers et de terre qui s'est ainsi détachée de la Montagne; cet accident n'a occasionné aucun malheur.

Nouvelles d'Amérique.

Le steamer d'Europe est arrivé à Liverpool avec des nouvelles des Etats-Unis qui vont jusqu'au 10 janvier.

L'interminable question de l'esclavage et son abolition dans les pays nouvellement conquis par l'Union a occupé le congrès pendant plusieurs séances sans recevoir aucune solution.

La convention postale conclue avec la Grande-Bretagne a été ratifiée par le congrès.

Les journaux américains sont remplis du récit des privations et des souffrances des chercheurs d'or dans la Californie. L'absence des provisions est dans ce pays une compensation cruelle à la richesse des découvertes.

Le choléra continue ses ravages à New-Orléans, le nombre des morts augmente chaque jour.

— Le Mexique pullule de bandes de voleurs qui détroussent les voyageurs sur tous les points de ce malheureux pays.

— Le paquebot de la marine royale le *Linnet* est arrivé vendredi à Falmouth avec les malles de l'Amérique-Méridionale. Le *Bristish Packet* de Buénos-Ayres du 19 novembre ne parle ni de M. Southern, envoyé anglais, ni des négociations ouvertes pour régler le différend survenu à son sujet. A cette date, il y avait dans le port de Buénos-Ayres 127 navires étrangers jaugeant ensemble près de 30,000 tonneaux. Rien de nouveau de Montévideo.

Indes britanniques.

Quoique la sortie tentée par Moulradj, le 7 novembre, n'ait abouti, en dernier résultat, qu'à prouver la supériorité des Anglais sur les Sikhs, l'obstiné gouverneur de Moultan ne persiste pas moins à croire qu'il a plus de chances à affronter les assiégeants en rase campagne que de les attendre à l'assaut de sa trop fameuse citadelle.

Huit jours après la défaite qui couronne sa téméraire sortie, il rassembla tous les chefs renfermés avec lui dans Moultan, et leur exposa sous les plus vives couleurs combien ce serait glorieux pour eux de mourir les armes à la main sur un champ de bataille, et de quelle ignominie, au contraire, ils se couvriraient en s'abritant comme des lâches derrière des remparts qui, en définitive, seraient impuissants pour leur sauver la vie.

Les chefs s'opposèrent tous avec énergie à un combat général hors des murs de la ville, alléguant avec raison la disproportion numérique de leurs troupes, et le défaut de tactique militaire sans laquelle le courage ne peut conduire qu'au massacre.

« Je vois que vous avez peur, reprit Moulradj, si vous ne voulez pas sortir, je ne puis pas sortir tout seul: je resterai ici avec vous; mais soyez bien convaincus que personne de nous n'échappera à la mort; heureux celui qui ne tombera pas vivant entre les mains des Anglais! »

Afin de retarder, autant que possible, le sort fatal auquel il semble se résigner, Moulradj fit renforcer les batteries de la citadelle par des travaux de maçonnerie, et murer toutes les portes de la ville, à l'exception d'une seule, par laquelle un homme a de la peine à passer, tant l'ouverture est étroite. La garde de cette issue est confiée à un fort détachement de troupes d'élite,

commandées par Cham-Singh lui-même, frère cadet de Moulradj.

Les Anglais prétendent que le gouverneur de Moultan ne demanderait pas mieux que de se rendre, si on lui assurait la vie et un traitement honorable. Nous croyons entrevoir cette arrière-pensée dans une lettre qu'il vient d'écrire au général Whish en langue persanne; il faut avouer, néanmoins, que l'amour de la vie ne lui a pas fait oublier sa dignité, comme nos lecteurs pourront en juger par la traduction littérale de la pièce curieuse que voici :

« Moulradj au grand et vertueux seigneur Wihish; que le Tout-Puissant le protége!

»Mon plus grand désir est d'avoir une entrevue avec vous, et dans ce but je vous ferai connaître la pensée de mon esprit. J'ai reçu la lettre dans laquelle vous m'engagez à envoyer chercher le corps de Harry-Singh (officier sikhe mort dans l'action du 7 novembre), et m'accusez d'avoir commis des outrages sur le corps de Vans-Agnew. A cela j'ai trois réponses principales.

»En premier lieu : Tous les hommes sont égaux devant Dieu, et Dieu est au-dessus de tout. Il est écrit dans l'histoire que Dieu a élevé Alexandre, Darius et d'autres conquérants, d'une basse condition au faîte de l'empire. Si c'est le bon plaisir de Dieu, l'imperceptible fourmi peut vaincre le furieux éléphant. C'est donc en la bonté ineffable du tout puissant que je fonde mon espoir.

» En second lieu : A quelle religion appartenaient-ils, s'il vous plaît, les hommes qui ont d'abord saisi, outragé, blessé Lalla Longa Mall, et qui ensuite l'ont entouré de soins, l'ont guéri de ses blessures, uniquement pour avoir le plaisir de le pendre à un gibet?

» En troisième lieu, Vans-Agnew n'a jamais payé que par des outrages et des insultes improvoqués la soumission et les égards que j'ai eus pour lui; mais Dieu a ordonné qu'il fût puni par la main du cipaye qui l'a blessé. Si, dans l'assaut mutuel qui a suivi, il a été taillé en pieces, j'ai, comme l'aurait fait un ami, couvert ses restes avec un drap de soie, et, suivant les préceptes de ma religion, je l'ai enterré d'après les rites dans la sienne.

» Toutes ces circonstances, je les ai fait connaître à Lahore; mais mon envoyé a été mis en prison et ma dépêche m'est revenue intacte; elle est encore telle quelle en ma possession, et peut prouver que je ne mérite aucun blâme.

» On ne trouve nulle part, dans l'histoire des princes, que la personne d'un ambassadeur ait été outragée. C'est une pratique moderne d'emprisonner les messagers et les parlementaires. Si je voulais user de représailles, il serait en mon pouvoir de mettre aux fers le porteur de votre lettre; mais tels ne sont point mes sentiments, et je ne suis désireux que de votre amitié. J'ai donné de ma propre main des présents à votre envoyé. Tous ceux de vos soldats qui sont devenus mes prisonniers ont été traités avec clémence; on les a guéris de leurs blessures et renvoyés libres. Tout ce que des Anglais auraient pu dire de contraire s'expliquerait facilement par une enquête.

» Si le corps de Harry-Sing a été brûlé par les Hindous, cela suffit; sinon, il est écrit dans ma religion que celui qui meurt en combattant n'a pas besoin d'honneurs funèbres.

» Mon dernier désir est que vous me considériez comme un de vos bons amis, et que vous m'écriviez des lettres amicales. »

En même temps qu'il écrivait cette lettre au général anglais, Moulradj rédigeait son testament, et léguait toute sa succession à son frère Cham-Singh, sous la condition rigoureuse de ne jamais rendre la place, dût-il y mourir le dernier sous les décombres. Il reste à savoir si, Moulradj mort, on tiendrait compte de cette clause de son testament à nouveau kadi-vengeur, et si, de leur côté, les Anglais auraient compté [illegible] l'artillerie de siége entourait sa ligne, ainsi que la voix du fleuve avec une telle rapidité, qu'on croyait pouvoir commencer la brèche vers la fin de décembre, et inaugurer l'année 1849 par l'assaut de la place forte la plus importante qui s'élève sur les eaux de l'Indus. Mais il faut, pour cela, que l'armée de Chère-Sing soit ou anéantie, ou forcée de battre en retraite au-delà du Djelam, et surtout qu'elle soit empêchée d'opérer sa jonction avec l'armée de Tchatter-Singh, grossie des troupes qui se sont révoltées à Peshawer.

Au 29 novembre, dernière date qu'on ait de l'extrémité nord-ouest de Pandjab, Lehatter-Singh était campé près de Noachirrah, à 22 lieues d'Altock, et gardait prisonniers tous les membres de la résidence anglaise de Péchawer, à commencer par le major Lawrence, et y compris les dames; mais il les traitait, assure-t-on, avec la plus grande politesse, et s'efforçait, par tous les moyens possibles dans un camp, d'alléger le poids de leur captivité.

On se rappelle qu'au moment où l'insurrection de Péchawer éclata, le major Lawrence et les siens s'enfuirent à Kohar, où ils se croyaient en parfaite sécurité sous la protection d'un allié, jusqu'alors fidèle. Sultan Mahomet-Khan, alléché par l'offre qui lui fit Tchatter-Singh de lui donner en fief le territoire de Péchawer, s'il consentait à livrer ses hôtes, ne tarda pas à trahir les devoirs de l'hospitalité, et à se ranger sous les drapeaux du Sirdar. Le pays insurgé se retrouve donc sous la domination de la célèbre famille des Barukzaï.

Il paraît cependant que, malgré cela, Tchatter-Sing a commis une grande faute en passant l'Indus et en amusant son armée autour de la forteresse d'Altock. Si, au lieu de ces marches et contre-marches qui n'ont abouti à rien de sérieux, il s'était porté sur le Tchénab au moment où les troupes de Péchawer se ralliaient à lui, il serait arrivé en dix jours sur les bords de cet affluent, et aurait forcé la petite division du général Campbell à accepter le combat avant l'arrivée d'aucun renfort.

Après une victoire qu'on ne pouvait guère lui disputer, il aurait fait sa jonction avec son fils, et l'armée combinée des Sikes se fût présentée formidable à Ramnaggar.

Maintenant que la faute est commise, la jonction ne peut plus s'effectuer qu'au delà du Djélam, c'est-à-dire sur un point où elle est à peu près sans conséquence; car au lieu de poursuivre des fuyards dans un pays de montagnes, les Anglais se fortifieront tellement sur le Tchénab, que toute incursion ultérieure deviendra impossible ou très facile à repousser.

Il court que Dost-Mahomet-Khan, prince de l'Afghanistan, s'est parti de Caboul pour venir au secours des Sikes. Si cette nouvelle était vraie, les affaires du Pandjab subiraient une grave complication, et la guerre pourrait être encore de longue durée.

Au reste, il paraît évident que l'armée anglaise, placée comme elle l'est dans un pays de plaines, maîtresse de l'embouchure et du cours du Sindus jusqu'à ses plus hautes ramifications, adossée à la province de Lahore qui la pourvoit d'hommes, de vivres et de munitions de toute espèce, n'a pas grand'chose à craindre de la coalition même générale de tous les états situés au nord et à l'ouest du grand fleuve : la tactique européenne finira toujours par l'emporter, et en définitive l'Angleterre restera en possession des contrées que la révolte du Moultan a fait envahir.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 17 JANVIER. — Une ordonnance royale, insérée à la *Gazette* d'aujourd'hui, confie ad intérim le portefeuille de la marine au ministre des travaux publics, pendant la maladie de M. Roca Togores. Ce dernier est un peu mieux, quoiqu'il ne soit pas hors de danger, par suite de l'attaque d'apoplexie foudroyante dont il a été atteint. Ses médecins espèrent le sauver.

— La chambre des députés ne siége pas aujourd'hui, aucune question n'était à l'ordre du jour. On croit que ses vacances dureront plusieurs jours.

— Le ministère des finances continue de travailler à la rédaction du budget des dépenses publiques : celui des recettes est terminé.

— On n'a pas de nouvelles importantes de la Catalogne; mais l'opinion générale est que Cabrera, dérouté par le sangfroid et l'habile prévoyance du général Manuel de la Concha, commence à se décourager. Si la population (ce qui est très probable) continue de se montrer, non-seulement indifférente, mais hostile aux projets des carlistes, la campagne de Catalogne ne sera plus de longue durée.

— Voici le texte du projet de loi relatif à la dotation du clergé et du culte.

Art. 1er. La dotation du clergé et du culte se composera :

Du produit des biens affectés au clergé par la loi d'avril 1845;

Du produit de la bulle de la *Sainte Croisade*; d'une rente établie sur toutes les propriétés foncières des villes et campagnes, ainsi que sur le bétail.

Art. 2. Cette dernière rente sera prélevée sur le produit liquidé de ces propriétés. Elle sera fixée aussitôt que le gouvernement sera définitivement informé de la valeur réelle de ces produits, et elle sera établie selon le chiffre définitivement indiqué du nombre des membres du clergé, et des nécessités du culte.

Art. 3. Cette rente sera toujours égale à la somme nécessaire pour pourvoir dans chaque province à la dotation du culte et du clergé, après qu'on aura porté en compte les autres valeurs affectées à cet objet dans la présente loi, la valeur desdites rentes sera portée dans chaque province en décompte sur la cote ordinaire des contributions foncières.

Art. 4. Pour cette année 1849, lesdites propriétés et richesses de bétail soumises à la susdite rente, fourniront la somme de *cent vingt millions de reaux* (trente millions de francs), en se conformant aux dispositions de l'art. 3.

Art. 5. La répartition et distribution se feront d'après les dispositions servant de règles pour les contributions foncières ordinaires.

L'art. 6. autorise le clergé à recevoir l'impôt soit en denrées, soit en espèces, administrations municipales, etc.

L'art. 7 porte à la somme de 153,511,346 *reaux*; l'ensemble de la dotation générale pour 1849.

Enfin, l'article 8 et dernier porte que le gouvernement est autorisé à adopter toutes les mesures qu'il jugera convenables pour l'exécution de la présente loi.

Nouvelles de France.

PARIS, 23 JANVIER. — Le conseil des ministres a arrêté hier la nature des instructions qui seront données au représentant de la république aux conférences de Bruxelles. M. Drouyn de Lhuys a réuni aussitôt ces instructions et dans la soirée il a eu une longue conférence avec M. l'ambassadeur du gouvernement de la Grande-Bretagne, ainsi qu'avec MM. de Ricci et de Toffoli, chargés de représenter le gouvernement des Etats sardes au congrès de Bruxelles.

— M. Boulay de la Meurthe, vice-président de la république, s'est mis en rapport avec tous les ministres et leur a donné l'assurance du parfait accord qui existe entre leur politique et la sienne.

Ce fait, communiqué aux journaux par le gouvernement, a son importance, puisque le *National* et les autres journaux à la suite disaient déjà que le discours de M. Boulay de la Meurthe, prononcé samedi, était le signal d'une séparation entre le président et le ministère.

— Le comité des finances a consacré deux séances à l'examen de la proposition de M. Chavoix, qui demande à l'assemblée de décider le remboursement des 45 centimes au moyen d'une création de rentes trois et cinq pour 100. Cette proposition, mise aux voix, a été rejetée à une assez forte majorité, 7 voix contre 24. M. Achille Fould a été chargé d'en faire le rapport à l'assemblée.

— Le rapport de M. Grévy sera présenté demain à l'assemblée, et la discussion en sera, dit-on, fixée à vendredi.

— On lit dans *le Pays*, journal digne de foi :

Après avoir levé la séance, M. Marrast avait lu l'ordre du jour de la séance prochaine et avait annoncé qu'il demanderait demain à l'assemblée si elle voulait fixer un jour pour discuter la proposition de M. Lagrange sur l'amnistie.

Cet ami enthousiaste des conspirateurs de profession s'est alors rapproché, en faisant au président les plus amers et les plus ironiques reproches contre son désir d'étouffer sa proposition. « Au reste, a-t-il ajouté, tout » cela finira; nous le voyons bien, il faudra renverser la boutique. »

Nous citons textuellement. Si ces paroles sont peu parlementaires, elles sont exactes. Nous n'y voyons d'ailleurs rien de bien inquiétant : l'audace et la folie n'offrent point de danger; le crime ne sera jamais contagieux en France, et la folie ne peut inspirer que pitié.

— Voici un extrait de la pétition qui a été signée dans le département du Gers contre l'assemblée nationale :

« En vertu de notre droit souverain, nous protestons à la face de la France contre tout ce qui vous fera dépasser le pouvoir que nous vous avons confié, et nous considérons votre responsabilité comme fortement engagée, si vous prolongez une situation qui porterait le peuple *à désobéir à des lois qu'il n'aura pas consenties et que vous n'avez pas le droit de lui imposer.* »

Les représentants de la Charente-inférieure, parmi lesquels figurent le maréchal Bugeaud et M. Dufaure, viennent de recevoir une lettre du comité électoral de Jonzac. Ce comité annonce que le département de la Charente-inférieure fournira 72,000 signatures pour les pétitions contre l'assemblée. Il engage les représentants du département à ne faire aucune concession. Il faut, dit la lettre, que l'assemblée se sépare.

— Quelque agitation a eu lieu au cours de M. Lherminier. Les jeunes gens qui s'étaient réunis dans l'amphithéâtre dès 11 heures du matin ont accueilli le professeur par les cris : à bas Lherminier! à bas Falloux! à bas les Jésuites! M. Barthélemy St-Hilaire est intervenu pour réclamer le silence, il n'a pas réussi à calmer la foule des élèves. Le désordre et les interpellations ont duré longtemps. M. Lherminier a essayé de parler, il a été interrompu et n'a pu continuer, et s'est vu obligé de se retirer devant les perturbateurs, sans faire son cours.

Tout était calme autour du collége de France et dans le quartier.

— Avant-hier, au bal de l'opéra, une de nos plus jolies actrices, coiffée gracieusement du bonnet phrygien, et déguisée en liberté, apostropha ainsi un de ses plus opiniâtres poursuivants; « Vous êtes un représentant! — Fi donc, quelle horreur! reprit-il. — Vous êtes un représentant, ajouta-t-elle, car il y a une heure que je vous dis de partir et vous ne voulez pas vous en aller. »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 27 *Janvier* 1849. — (Représentation n° 95.)

LUCIE DE LAMMERMOOR,

Grand opéra en quatre actes, paroles imitées de l'italien par M. G. Vaez, musique de Donizetti.

SUIVIE DE LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE :

LE PREMIER COUP DE CANIF,

Vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Anicet Bourgeois et Edouard Brisebarre.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MERCREDI 24 JANVIER. — Les fonds hollandais étaient aujourd'hui de nouveau très en faveur, surtout le 4 % qui a donné lieu à de opérations fort importantes en hausse.

Les fonds russes poursuivent leur voie ascendante; le 4 % surtout était fort recherché, mais ne s'obtenait que difficilement.

Les espagnols et les portugais se sont bien soutenus. — Les autrichiens en hausse par suite de l'amélioration de leur cours à la Bourse de Vienne. — Les américains du sud fermes, mais sans affaires. — Les fonds grecs se sont bien maintenus à leur cours.

ROTTERDAM, MERCREDI 24 JANVIER. — Les fonds hollandais se sont bien soutenus à leur cours, avec quelques affaires en 4 %.

Les fonds espagnols n'ont pas varié; le 3 % int. un peu plus ferme. — Les Mexicains ont de nouveau haussé de 1/2 %.

PARIS, MARDI 23 JANVIER. — Le vote d'hier de l'assemblée nationale qui donne beaucoup de force au ministère, et qui fait tomber tous les bruits de modification qui avaient cours ces jours-ci, a été accueilli avec faveur par la bourse et les fonds publics s'en sont sensiblement ressentis. Le nombre toujours croissant des pétitions qui arrivent des provinces demandant à l'assemblée qu'elle mette un terme très prochain à son mandat, contribue aussi à la fermeté de la rente, et donne l'espoir que l'assemblée, en présence d'une démonstration si imposante de l'opinion publique, n'osera pas se refuser à l'adoption de la proposition de M. Rateau.

MADRID, MERCREDI 17 JANVIER. — 3 % 20 au comptant (après la bourse 19 7/8 à 15/16 A., 20 P.) — 5 % 10 P. (après la bourse, 9 7/8 à 10 A. — Dette sans intérêts 4. P., (après la bourse 3 7/8 A.) — Billets du trésor 70 P. — Banque de St.-Ferdinand 56 A., 58 P. — Changes : Paris, 5-14 A., 5-13 P. — Londres, 49-10 P.

VIENNE, SAMEDI 20 JANVIER. — Les fonds publics, les actions de la banque sont fermes et se soutiennent à leur cours. Les opérations cependant sont peu importantes.

BERLIN, MARDI 23 JANVIER. — La tendance générale était faible à l'ouverture de la bourse. Toutefois elle est devenue plus favorable. Les fonds prussiens ont donné lieu à des affaires animées, surtout les obligations d'Etat. Les actions de banque étaient un peu en baisse par suite de quelques ventes.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 24 JANVIER.

Dette act... 2½	49⅛	Dito.....3	29⅛	Certific. dit...6	61, ⅝
Dito dito...3	59⅛	Do int. à 6 m.3	20⅛	Pologne Cert.4	69½
Dito en liq...3		Coup. Ardoin.	7⅛ 8	Lots Pol. fl.300	
Dito dito.....4				Dito dito.fl.500	123½, ⅝
Rente de la Cai...					
S. d'Am.....6					
Soc. de C...4½		Portug. à L. 3	28	Autr. Mét. ... 5	74⅛
Lac de Harl. 5		Dito dito..... 4	29	Dito.....2½	39½
C. de fr du R.4½	80⅛	Do int. à 1 Conto		Dito..... 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope.5	101⅛	Brés.....5	80⅛
Dito..... 4½	91	Dito dito.....5		Dito 1843.....5	78½
Belgique.... 4½		Certific. dito. 5	90⅛	N. Mexic.....5	26⅝, 27
Do Rothsch. 2½	41⅛	Dito dito.....4	82½	Peru.....6	85¼
Esp. Ard. 85 l. 5	11⅛, ⅛	Bill. Stieglitz. 4	82⅛, ⅝	Grenade.....½	
Dito de 5 10 l. 5	11⅛	Certs Hamb. 5		Venezuela.....½	
Dito Piem. c. 5	101⅛	Inscr. gr. de 6			

BOURSE D'ANVERS DU 24 JANVIER.

Pays-Bas. — Ce de la bq. B. 2½		Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831	
		Dito 2½ à 6 m.		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc. g. B. 2½	44⅛	Int. 250 f. 1839	512 A	Russie. Emp. à	
		Dito de f. 500.		Ams. H. C. 5	
Emprunt. . 3		Pol. Lots de f. 300	370 P	Dito do nouv. 5	
Dito. . . . 4		Dito de f. 500.	274	Prusse. Dito l.	
Dito. . . . 4½	78⅛ A	Bade. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	87, 87½ P	f. 50 1840. .	102 A	Nat. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5		Dito 1845. . .	62	Etat Romain. 5	68⅛ P
Holl. Dette 2½		Esp. Ep. 1834 5	10⅛ A		

BOURSE DE BERLIN DU 23 JANVIER.

Empr. vol. . 5	100⅛ A	Ch. Aix à Maest.		Hollande 2 1/2	
Obligat. . 3 1/2	79⅛, 80 A	Obl de la S. C. M.	98⅛	Lots de Pol. 500	73.
Russ. (Roths.).	103⅛ 104½	Banque de Prus	92, 92	Dito 300	99, 100
Dito Stiegl. 4	87⅛, 88⅛				

BOURSE DE VIENNE DU 20 JANVIER.

Métalliques. 5	86⅛, ⅛	Emprunt 1834.	158½ 159½	Act. de la Banq.	1175, 1180
» ..4		» 1839.	92½, 93	Lots de 500 fl.	
» ..3		Chemin de fer.	67, 68	Dito de 250 »	
» 2 1/2	46. ⅛	» du Nord.	101½		

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, JEUDI 25 JANVIER.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS.	— Dette active	2½ 0/0	49 11/16
	Dito dito	3 »	59 1/4
	Dito dito	4 »	77 3/8
ESPAGNE.	— Anciens de L. 510.	5 »	11 1/16
	Dito intér. L. 510.	3 »	20 3/16
RUSSIE.	— Emprunt Hope 1798 & 1816	5 »	101 3/8
AUTRICHE.	— Obligat. Métalliques	2½ »	39 3/8
PÉROU.	—	6 »	35 1/8

LA HAYE, Chez C. van der Meer *Spui*, N° 75.